

# INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

*15 mai 2019*



Préconisations rédigées à partir du BSV du 15 mai 2019 : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr)

## EN BREF...

Mildiou : 1ères taches découvertes à Arles





Phénologie : une dizaine de jours de retard par rapport à 2017 et 2018

Oïdium : début de la période de forte sensibilité en zone précoce

Vers de la grappe : dates prévisionnelles pour les rares parcelles attaquées en 2018

Flavescence dorée : 1ères larves observées en zone précoce

## POINT CLIMATIQUE (CIRAME) ET PHENOLOGIQUE

			
E : 2 à 3 feuilles étalées	Stade F 5 à 6 feuilles étalées	Stade G Boutons floraux encore agglomérés	Stade H boutons floraux séparés

Observations 13 et 14 mai	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparade, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	F à H, rares 1ères fleurs, <b>8/10 feuilles étalées majoritaire</b>	E à G, <b>avec 5/7 feuilles étalées majoritaire</b>

La somme des températures au seuil de 10°C du 1/03 au 12/05 est désormais très inférieure à celle des années précédentes. **Conséquence : l'année 2019 apparaît à ce jour comme une des plus tardives des 10 dernières années, proche de 2010, millésime tardif.** La végétation accuse actuellement une dizaine de jours de retard par rapport à 2017 et 2018. Un épisode de gel localisé a provoqué des dégâts le 6 et 7 mai (Sainte Victoire et Eguilles). Les violentes rafales de vent (>100 km/h) enregistrées le 5 et 12 mai ont occasionné localement des dégâts dans des parcelles fragiles (Vermentino, Syrah).

## PROPHYLAXIE : C'EST LE MOMENT !

L'**épamprage** permet de diminuer les foyers primaires de mildiou et de localiser les larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans le plan de palissage touché par les interventions phytosanitaires.

**Limiter l'entassement de la végétation** (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche. L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche). Effectuer les levages et relevages à temps

(ne pas attendre que les rameaux tombent vers le sol), pour faciliter le passage du tracteur et aérer le feuillage.

**Laisser l'herbe dans les rangs de traitement !** Pensez à préserver le passage du tracteur, notamment dans les parcelles à faible portance. Il est fortement conseillé de ne pas travailler tous les rangs et de garder les rangs de traitement enherbés et broyés.

Les tournières doivent toujours être enherbées (obligation réglementaire).

En cas de traitement (mildiou, oïdium...), respecter les délais de rentrée dans les parcelles après application pour l'organisation de vos chantiers d'ébourgeonnage et de relevage.

## MILDIOU (supplément guide des vignobles 2018/2019 p 14 à 18 + tableau)

### OBSERVATIONS

**Les 1ères taches de mildiou ont été observées cette semaine à Arles sur Merlot.** Chez nos voisins (Gard, Var et Vaucluse), plusieurs foyers primaires ont été découverts également en zone précoce depuis la semaine dernière.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en baisse depuis 2 semaines, de 1.5 à 4.5 points selon les secteurs, et ce, malgré les faibles pluies du 2, 8, 10 et 11 mai.

**Les pluies du 8 mai ont pu occasionner de nouvelles contaminations**, faibles en général hormis sur Arles où ces contaminations ont pu être plus élevées.

**Tableau récapitulatif des pluies du 02 au 11 mai (CIRAME) :**

	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Le Puy Ste Réparate	Puylobier	Cassis
2/05	0,4	-	-	-	-	-	-	-	0,5
<b>8/05</b>	<b>18,0</b>	<b>8,0</b>	<b>5,5</b>	<b>7,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>	<b>5,5</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5</b>
10/05	-	-	-	1,2	-	-	-	-	0,5
11/05	0,2	-	0,5	0,4	0,2	-	-	-	-

Remarque : **Les foyers primaires sont difficilement décelables**, ils sont observables en général sur les feuilles présentes au sol au moment des pluies (sous la forme de semis de pépin, pampres ou sagattes) et plus rarement directement sur les coursons. Nous informer de leur découverte.

Ces taches peuvent être confondues avec d'autres décolorations liées à des phytotoxicités (herbicides), des taches d'oïdium, des piqûres de thrips, des dégâts d'escargots... Pour avoir confirmation que la tache est bien due au mildiou, mettre la feuille suspecte dans un sac plastique fermé avec un coton humide, à température ambiante. Si des fructifications blanches apparaissent en dessous de la feuille en 24H maximum: il s'agit bien du mildiou.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

**2 cas de figure :**

- **Etre protégé avant une pluie pour les secteurs précoces et parcelles sensibles.**
- **Attendre la découverte des foyers primaires avant d'intervenir pour les parcelles peu sensibles en secteurs tardifs**

Exemples de spécialités utilisables : Privilégier les spécialités pénétrantes (exemple Amaline Flo, zoxamide + cuivre 2.8l/ha) ou systémiques (exemple Sillage, fosétyl + métirame, 4 kg/ha, ou association Redeli, 2.5l/ha + cuivre)



**Viticulture biologique :** dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles sensibles; 300 à 600g/ha pour les parcelles moyennement sensibles. Exemple : Champ Flo Ampli homologué à 2l/ha pour 720g/ha de cuivre (soit 1.67l/ha de produit commercial pour 600g/ha de cuivre métal).

## OIDIUM (Guide 2018/2019 p 20 à 22 + tableau supplément 2019)

### OBSERVATIONS

De rares repiquages sur feuilles sont notés en secteurs précoces sur cépages sensibles dont la Marsanne à Cassis. Quelques drapeaux sont notés sur Carignan en tous secteurs.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

**Cas général : Aucune intervention avant le stade 10/12 feuilles étalées. Réaliser ensuite une protection sans faille pour l'ensemble des cépages de la pré floraison à la fermeture de la grappe**

**Cas des parcelles à drapeaux ou parcelles dites « sensibles » :** se référer aux observations que vous avez pu faire en 2018 dans la parcelle. Voir dernier bulletin pour la stratégie.

Le stade 5-6 feuilles étalées est atteint en secteur tardif. Le stade 10/12 feuilles étalées est quasiment atteint en zone très précoce, il sera atteint la semaine prochaine en secteur précoce, et devrait l'être d'ici fin mai début juin en zone tardive.

**Comment compter les feuilles étalées d'un rameau ?** Compter toutes les feuilles du rameau principal d'une taille supérieure à une pièce de 1 euro, de la base à l'apex.

Pour ces premiers traitements, privilégier :

- Les IDM ex IBS (exemple fenbuconazole : Karamat Pro à 1.5l/ha – AMM Black rot),
-  Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique

### MESURES ALTERNATIVES

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'alternatives suffisamment efficaces aux produits classiques. Certains produits alternatifs peuvent être envisagés à des périodes bien précises et en complément de produits classiques.

## BLACK ROT (Guide 2018/2019 p 22 à 24 + tableau supplément 2019)

### OBSERVATIONS

Cette maladie a été très rarement observée depuis 2016. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2/3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. A ce jour, aucun symptôme n'a été observé.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT :

Dans les parcelles et les secteurs où la maladie a été absente ou bien contrôlée ces dernières années, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

**Choix des matières actives, en cas de traitement oïdium ou mildiou :**

En cas de début de la lutte oïdium, réaliser une protection mixte black-rot /oïdium avec un IDM de groupe I. Exemple : Ecrin Pro (Fenbuconazole) à la dose de 1.5l/ha.

Ou dans le cas d'un traitement anti mildiou, un produit à base de métirame (exemple Polyram DF, 2 kg/ha) Attention : 3 utilisations maximum par an pour ce produit lessivable et 14 jours entre 2 applications.



**Viticulture biologique :** actuellement aucune spécialité commerciale ne bénéficie d'une Autorisation de Mise en Marché contre le Black rot. L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

## VERS DE LA GRAPPE (Guide 2018/2019 p 25 + tableau supplément 2019)

### OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les vols se terminent en secteurs précoces et sont toujours en cours en secteurs tardifs. Les 1ères larves sont observées en zone précoce depuis la semaine dernière.

### STRATEGIE DE PROTECTION (PAS D'ALTERNATIVE)

**Pour les parcelles où les dégâts de la 3<sup>ème</sup> génération 2018 étaient conséquents, il est possible d'intervenir en 1<sup>ère</sup> génération.**

Un saumurage (Guide P.27) permettra de valider ou non la décision d'intervenir.

Les périodes prévisionnelles d'intervention pour ces parcelles sont :

- en zone très précoce : il est trop tard pour intervenir,
- en zone précoce : intervention possible jusqu'au 17 mai,
- en zone tardive : du 20 au 24 mai

Exemples de spécialités utilisables : Décis Protech à 0.83l/ha (deltaméthrine)



**Viticulture biologique** : l'emploi de *Bacillus Thuringiensis Kurstaki ou Azawai* (exemple : *Bacillus Thuringiensis Aizawai*, Xentari à 1kg/ha) et de Spinosad (exemple : Success 4 à 0.1l/ha) est autorisé, avec comme efficacité en 1<sup>ère</sup> génération : - irrégulière pour *Bacillus thuringiensis* et - équivalente à celle d'un neurotoxique pour Spinosad.

### FLAVESCENCE DOREE

Les observations réalisées dans les parcelles de notre réseau ont montré la présence des premières larves de la cicadelle vectrice la semaine dernière à Cassis et à Arles cette semaine. **Aucune intervention n'est à réaliser actuellement.**

La période d'intervention contre la flavescence dorée pour la première intervention dans les secteurs à 2 ou 3 traitements se situera probablement entre le 7 et 16 juin. Les dates précises seront communiquées dans l'arrêté préfectoral et dans un prochain bulletin.

Le projet d'arrêté préfectoral régional de lutte contre la flavescence dorée de la vigne pour la campagne 2019 est actuellement en consultation publique sur le site internet de la DRAAF au lien suivant : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

**Le délai de retour des observations est fixé au 17 mai.**

**Votre prochain bulletin : le 22 mai si l'actualité le nécessite ou le 29 mai 2019**

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»